

CAHIER D'ACTEUR

Une opposition formelle au projet

Les missions principales des Comités Régionaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Haute-Normandie et du Nord-Pas de Calais / Picardie sont d'assurer la représentation, la promotion et la défense des intérêts généraux de la pêche. Ils participent aussi activement à la mise en place d'une gestion équilibrée des ressources halieutiques.

Répartis sur 8 ports le long du linéaire côtier de Dunkerque jusqu'au Havre, environ 300 navires de pêche sont représentés par les deux CRPMEM. Ce ne sont donc pas moins de 1500 marins qui ont débarqué l'équivalent de 59 000 tonnes en 2014 dans ces ports, ce qui représente un chiffre d'affaires d'environ 110 millions d'euros.

Voie maritime très fréquentée, espace très largement convoité par d'autres activités humaines (extraction de granulats, clapage, câbles, etc.) et composée d'écosystèmes faisant l'objet de mesures de protection (aires marines protégées), la Manche-Est est une zone qui arrive à saturation (carte ci-dessous).

Les activités de pêche en pâtissent déjà très sévèrement et ne souhaitent pas devoir à nouveau céder une zone de travail privilégiée imposée par ce projet.



COMITÉS RÉGIONAUX DES PÊCHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE HAUTE-NORMANDIE ET DU NORD-PAS-DE-CALAIS / PICARDIE

Les Comités Régionaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Haute-Normandie et du Nord-Pas de Calais / Picardie sont des organismes paritaires regroupant tous les professionnels de la pêche maritime et de la pêche à pied se livrant à la production, à la distribution et à la transformation des produits des pêches et des élevages marins. Les deux comités couvrent un périmètre d'action allant de la frontière belge au Nord, jusqu'à l'embouchure de la Seine au Sud.

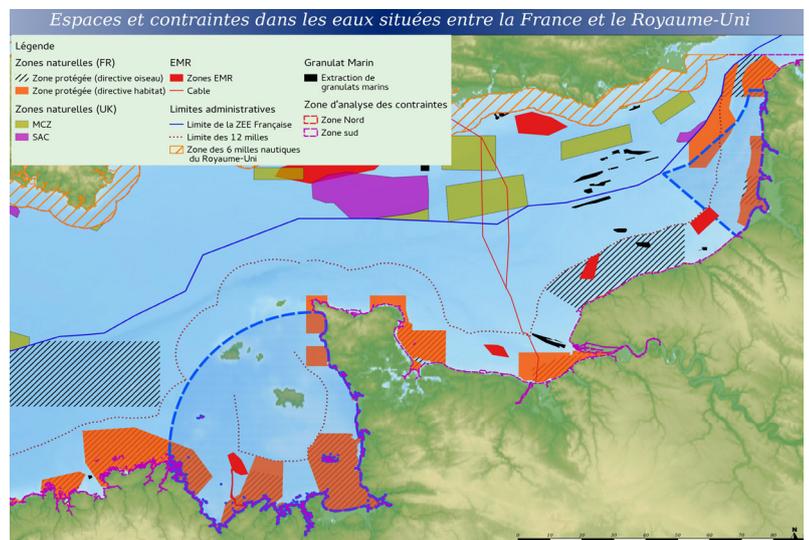
Contacts

CRPMEM Haute-Normandie

26, quai Galliéni
76200 DIEPPE
Tél. : 02 32 90 15 88
crpmem.hn@wanadoo.fr
www.crpm-hn.fr

CRPMEM Nord-Pas de Calais / Picardie

12, rue Solférino
62200 BOULOGNE-SUR-MER
Tél. : 03 21 10 90 50
crpm.nord@wanadoo.fr
www.comite-peches.fr



DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DE DIEPPE - LE TRÉPORT

UN ÉCOSYSTÈME TRÈS RICHE, VÉRITABLE SOURCE D'ACTIVITÉ POUR LA PÊCHE

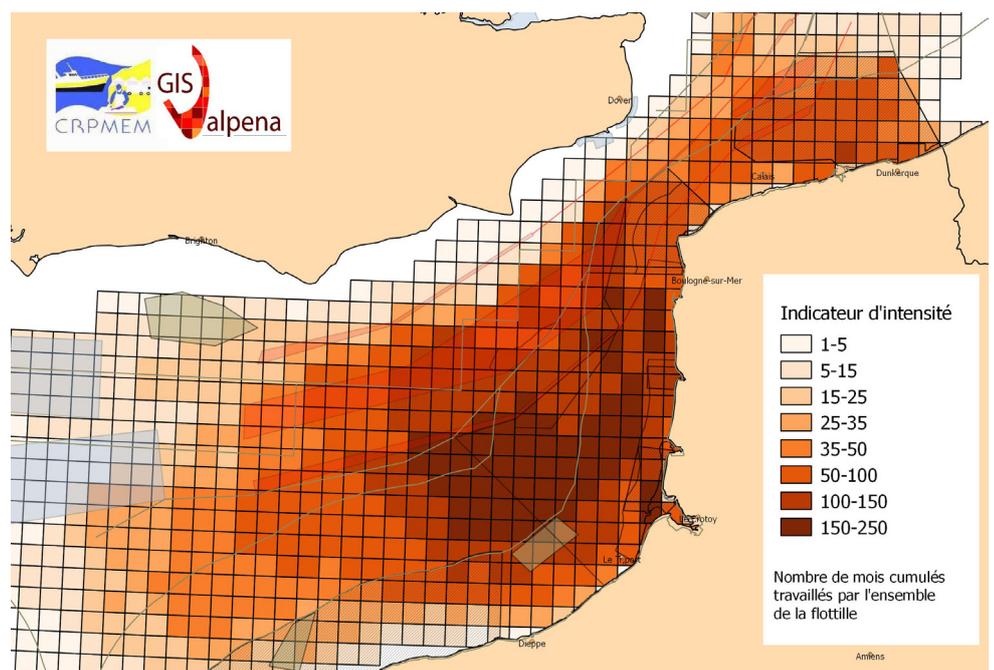
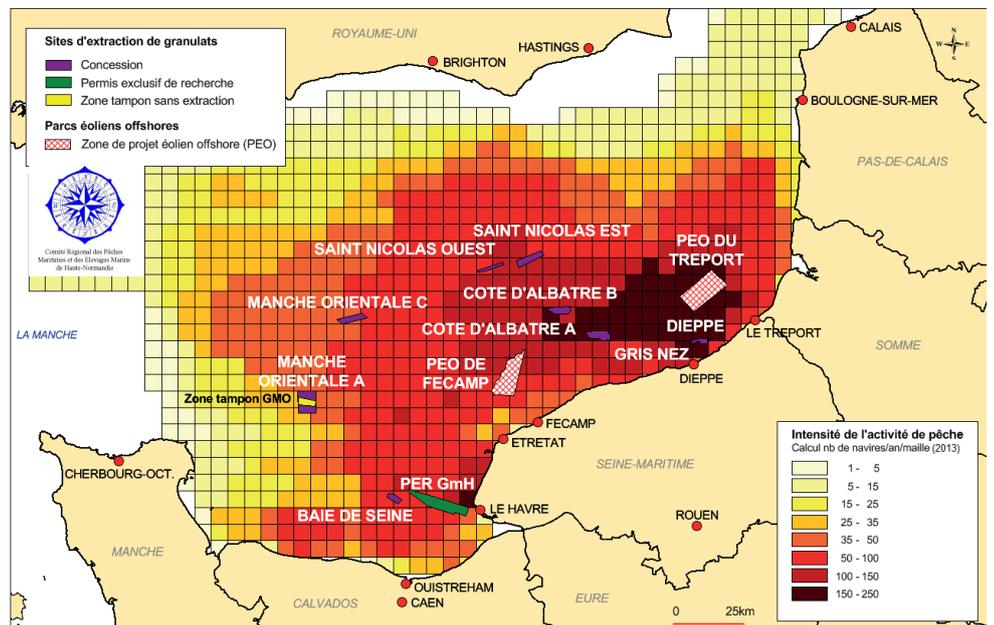
La zone côtière des régions Nord-Pas de Calais/Picardie et Haute Normandie représente un important réservoir de ressources halieutiques et une topographie d'intérêt communautaire, du fait de la présence de ses ridens et de ses dunes hydrauliques. Très riche d'un point de vue biologique et très productive, son importance écologique est essentiellement liée à la fonction de nourricerie qu'elle assure pour de nombreuses espèces marines (poissons, crustacés, coquillages...), d'intérêt commercial ou patrimonial. Son rôle de couloir de migration entre mer et eau douce, et entre mer du Nord et Atlantique, pour tous les poissons migrateurs est aussi à mettre en avant.

Les mesures de préservation dans cette zone exceptionnelle et dans ses alentours révèlent parfaitement les richesses qu'elle abrite.

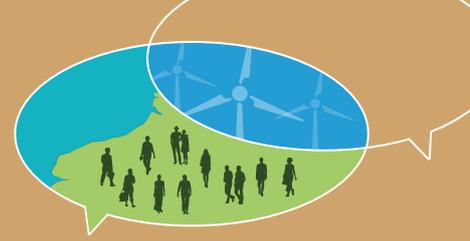
L'existence de deux sites Natura 2000 à proximité du projet et la présence du Parc Naturel Marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, sur lequel 20% du parc éolien empièterait, en sont la parfaite illustration ! L'idée de bétonner et d'artificialiser ce milieu accentue l'importance de prendre tous ces éléments en considération et de les intégrer dans une politique d'aménagement cohérente qui répondra aux attentes des usagers et limitera au maximum les dommages potentiels de ces projets industriels !

Notre refus catégorique de voir s'installer un parc éolien sur cette zone réside aussi dans le

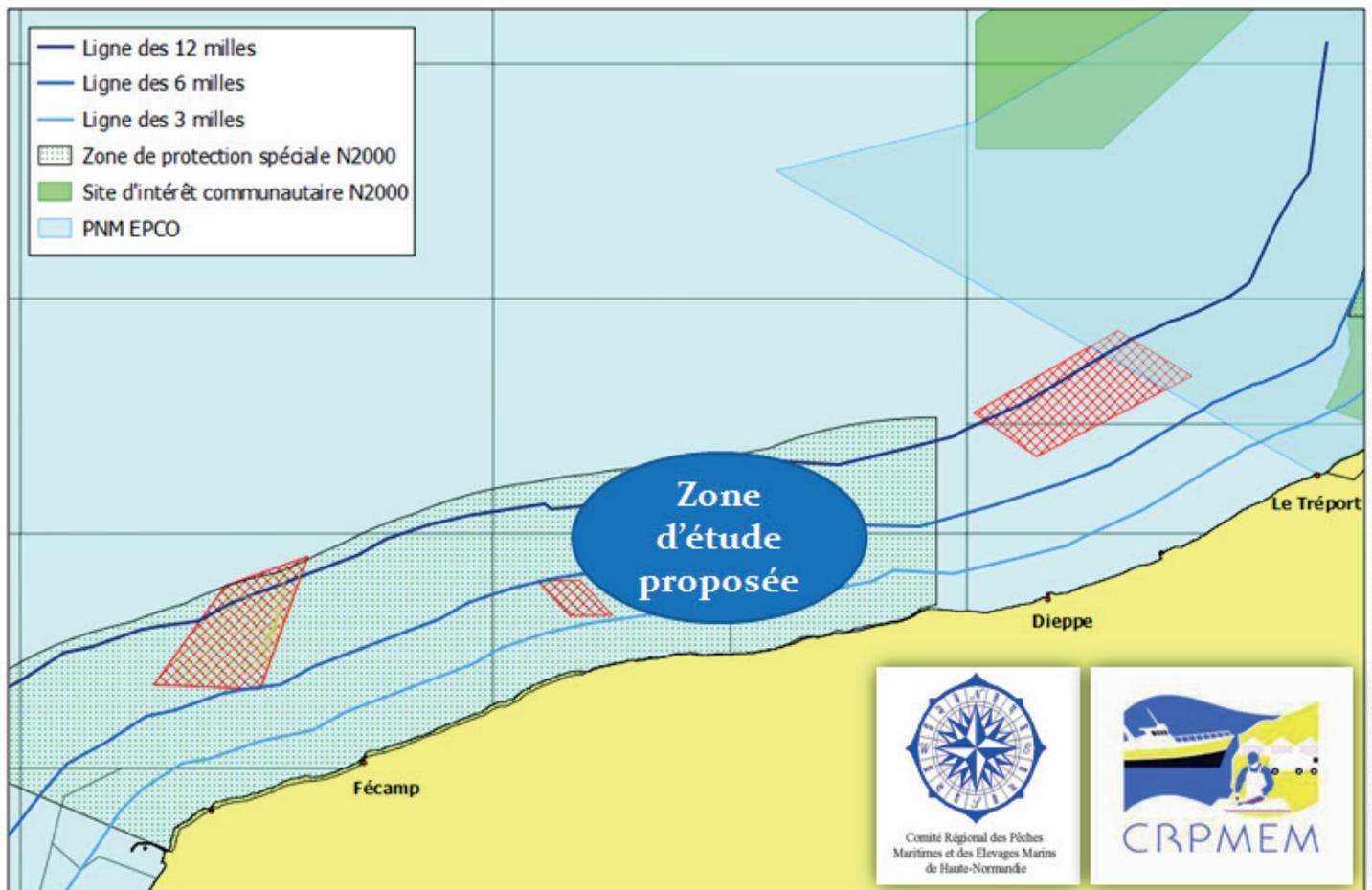
fait que ce milieu est indispensable pour l'activité économique des pêcheurs professionnels régionaux. Dans ce secteur travaillé depuis des siècles par les marins, la probabilité de fermetures à la pêche et les impacts écologiques directs infligés à cet écosystème séculaire seraient dévastateurs pour la profession.



Activité de pêche des navires de Haute-Normandie (en haut) et du Nord-Pas de Calais/Picardie en Manche-est (en bas) en 2013



LE PROJET DU PARC ÉOLIEN DE DIEPPE – LE TRÉPORT, TOUJOURS AU STADE DE LA NÉGOCIATION



Une absence réelle de concertation sur le zonage

La cohabitation des activités en mer est avant tout le fruit d'une concertation réussie. Se concerter, ce n'est pas uniquement prendre l'avis. C'est aussi travailler ensemble afin de parvenir à un projet acceptable pour tous.

Ainsi, les CRPMEM rappellent à la société Les Eoliennes en mer Dieppe et Le Tréport qu'il ne suffit pas de rencontrer à une ou plusieurs reprises les représentants de la pêche, de leur présenter plusieurs options, pour en conclure que la concertation a été faite.

Pour la totalité des pêcheurs, l'implantation d'un parc éolien de grande taille sur une zone constamment contestée depuis 2010 est vécue comme une expropriation d'un espace travaillé depuis des générations !

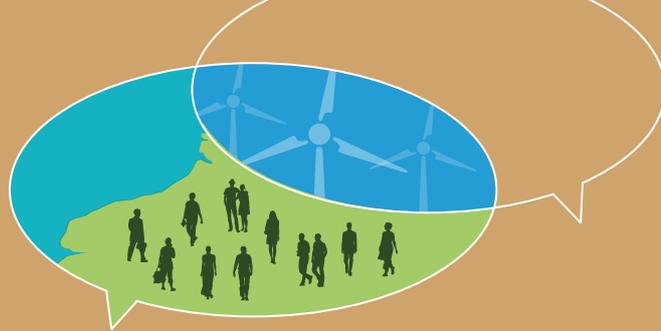
La proposition d'une solution

Les CRPMEM de Haute-Normandie et du Nord-Pas de Calais / Picardie restent aujourd'hui cependant ouverts au dialogue. Grâce au débat public, les CRPMEM ont pu proposer une autre zone d'étude pour le projet, en remplacement de la zone définie autoritairement.

Cette nouvelle zone a été définie par les professionnels de la pêche sur plusieurs critères : zone moins productive et moins riche d'un point de vue écologique, espace moins travaillé par les professionnels de la mer, conditions climatiques de vent plus favorables. Par définition, cette zone peut donc être légitimement qualifiée de « zone de moindres impacts ». Tout porte à croire que cette autre zone proposée par les CRPMEM est tout aussi propice, voire même plus, que celle de Dieppe – Le Tréport imposée en 2010 et en 2015 par l'Etat. De plus, les CRPMEM rappellent que la zone alternative que nous proposons se superpose parfaitement à une zone propice proposée par les services de l'Etat français dans le cadre du troisième appel d'offres sur l'éolien en mer.

DÉBAT PUBLIC

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DE DIEPPE - LE TRÉPORT



LES PROFESSIONNELS DE LA MER OPPOSÉS À CE PROJET, PAS AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE OFFSHORE

Les représentants des professionnels de la mer ont défini une position au niveau national et régional à l'égard du développement de l'éolien en mer qui souligne la nécessité d'une réelle concertation avec les professionnels à tous les stades du projet, ce qui n'a pas été le cas du projet de Dieppe – Le Tréport, et ce depuis 2010.

Les pêcheurs maritimes de Haute-Normandie et du Nord-Pas-de-Calais/Picardie ne sont pas opposés au développement de l'énergie éolienne offshore. Toutefois, ils rappellent que comme toute autre activité en mer, cette nouvelle industrie ne peut s'imposer n'importe où, ni n'importe comment. En effet, lorsque l'on se réfère aux documents de synthèse des critères d'acceptation et d'acceptabilité sociale d'un projet, **il est évident que la zone, d'importance majeure pour les activités de pêche**, imposée par l'Etat, ne fait pas partie des zones de « moindres impacts » comme définies dans l'appel d'offres.

De plus, les deux comités régionaux émettent de grosses réserves quant au nombre d'emplois qui seraient soi-disant générés par la mise en place de ce parc. Créer des emplois c'est bien, mais en évitant d'en détruire, c'est mieux !

La réduction des émissions des gaz à effet de serre dans le cadre de la transition énergétique ne doit pas se faire au détriment de l'environnement et de la biodiversité. La réduction des émissions des gaz à effet de serre dans le cadre de la transition énergétique ne doit pas se faire non plus au détriment d'une filière historique, dynamique et socialement structurante comme celle de la pêche.

Nos 300 navires, qui sont tout autant d'entreprises qui se battent pour rester debout dans ce contexte économique déjà difficile, ne survivraient pas à la baisse de leur chiffre d'affaires qui sera engendré par la mise en place de ce projet, dont les retombées économiques sur les court et long termes sont très incertaines.

Par une démarche respectueuse des principes de la démocratie, la profession affirme fermement son opposition à ce projet industriel et la démontre via des arguments constructifs et documentés. La communauté de marins de Haute-Normandie et du Nord-Pas-de-Calais / Picardie attendent autant de discernement et de réalisme de la part des décideurs impliqués dans la réalisation de ce projet, dont l'issue à court terme ne peut être que la révision de la zone d'implantation des éoliennes, et ce en réelle concertation avec les acteurs de l'espace maritime.

